

DE L'HÉRALDIQUE EN GÉNÉRAL ET DES ARMOIRIES DE LA VILLE D'ORAN EN PARTICULIER

L'héraldique qui englobe la connaissance des armoiries, les règles qui les régissent et leur droit, est à la fois une science et un art. En tant que science, elle a ses lois bien définies, sa grammaire, son vocabulaire ; l'art héraldique moins rigide se réfère plus spécialement à la représentation picturale ou artistique des armoiries. Il en résulte alors parfois une certaine fantaisie dans la reproduction des armes et c'est ce qui motive les quelques lignes qui vont suivre, concernant — après quelques données essentielles sur la science et l'art du blason, — les armes très décoratives de notre ville.

L'origine des armoiries est très ancienne et, n'en déplaise à certains auteurs, nous ne la ferons pas remonter aux enfants de Noé, pas plus qu'à ceux de Jacob, mais il est incontestable que de temps immémorial il y a eu parmi les hommes des marques symboliques dont on s'est servi pour se distinguer dans les armées ; on ne saurait mieux citer les triskelés qui ornèrent le bouclier des Alcéméonides et qui se sont trouvés promis à une longue carrière héraldique, puisqu'on les retrouve dans les armoiries actuelles de Sicile.

Le blason n'a pas toujours été l'apanage des guerriers ; chez les Grecs il était l'emblème familial, "l'insigne paternel" pour reprendre l'expression de Virgile, mais on peut admettre toutefois comme plausible l'hypothèse qui fait remonter l'origine des armoiries aux Croisades.

Au Moyen Age, les chevaliers se présentaient aux tournois porteurs des armes paternelles, bouclier et heaume ; la preuve du lignage s'administrait par la notoriété ou même par le témoignage. Des hérauts se tenaient aux lices chargés de faire la police de l'entrée et d'annoncer les arrivants ; au moment où les lices s'ouvrent, les jouteurs sont annoncés à son de trompe (en allemand blase = souffler, d'où vient le terme blason).

Avec la fréquence des tournois, ces hérauts deviennent de véritables huissiers de joutes, chargés de notifier dans les cours le lieu et la date des tournois ; à eux incombe également le soin d'exposer aux fenêtres les bannières et écus des compétiteurs.

De simples valets au XII^e siècle, ces hérauts, dont la principale occupation avait été de sonner du cor aux tournois, deviennent rapidement des hérauts en titre, il leur appartenait de connaître "de tout fait de noblesse et de droits d'armes" et de rédiger les ouvrages sur ces matières, généalogie, armoriaux, etc... Ainsi ces personnages dont la carrière était couronnée par l'accession à l'office de Roi d'Armes, spécialement érudits en matière de blason, achèveront de constituer toutes les notions qui s'y rapportent en un corps de règles précises qui porte leur nom : ce fut l'héraldique.

Des questions de droit se posèrent rapidement quant aux armoiries, les juristes posèrent les bases d'une théorie ; en 1355, Bartiole compose le petit traité "De insignis et armis" qui dégage l'idée suivante : les armes sont comme les noms, un moyen d'identification.

Plus tard, le souverain intervient directement par sa chancellerie ou indirectement par ses hérauts, soit pour constater les droits acquis, soit pour concéder de nouvelles armoiries. C'est ainsi que les villes ont demandé et obtenu du Roi de France, son chef, fleur de lys pour leurs armes ; une concession de ce genre par un souverain signifiait également une mise immédiate sous sa protection.

Avec le temps, les hérauts laissèrent tomber leurs prérogatives en désuétude, leur titre seul et purement honorifique subsiste.

En 1615, Louis XIII créa le nouvel office de juge d'armes en France, conseiller du Roi, qui devait corriger les armoiries contraires aux règles, juger les différends élevés en matière héraldique et délivrer sur la demande des intéressés des conformations qui furent décrétées abolies en 1790.

Napoléon créa une nouvelle noblesse ; les nouveaux nobles recevaient leurs armoiries de l'Empereur. Les villes purent également recevoir des blasons. L'héraldique était donc officiellement

restaurée ; elle différa de celle qui l'avait précédée par les figures dont elle usa et qui correspondaient d'une manière stricte aux fonctions et aux dignités, comme d'ailleurs dans l'ancienne héraldique musulmane.

L'usage des armoiries reste licite sous la II^e République, puis sous le Second Empire le Conseil du Sceau destiné à régler les armoiries fut reconstitué.

La III^e République le supprima, mais ses fonctions furent maintenues et dévolues à un conseil de fonctionnaires relevant du Ministère de la Justice ; c'est ce conseil qui homologua assez récemment les armoiries du département de la Vendée.

L'usage des armoiries en France est actuellement licite et libre, il relève du domaine privé, toute personne peut se composer des armoiries et, comme au temps de Bartiole, les armes sont assimilées au nom et couvertes par la même législation.

Le choix d'un blason est une question de goût, de respect de certaines règles. Le choix du motif a dépendu de celui qui prend les armes ou de celui qui les donne, parfois simple fantaisie, souvent désir de commémorer certains faits notoires, des événements capitaux de l'Histoire d'une province ou d'une ville.

Oran, fondée selon la tradition, en 902 de l'ère chrétienne, par des marins andalous, a connu, en six siècles d'Histoire musulmane, de nombreuses vicissitudes. Les Espagnols s'en emparèrent en 1509, puis après un long siècle emportée au début du XVIII^e siècle par le bey de Mascara, pour être ensuite, en 1732, reconquise par le duc de Mortemar, sous le règne de Philippe V d'Espagne, elle fut en grande partie détruite par le tremblement de terre de 1790.

Les Espagnols quittèrent définitivement Oran en 1792, les beys de l'Ouest délaissèrent alors Mascara pour résider dans la capitale de l'Oranie jusqu'en 1930 ; à cette époque Hassane sollicita la protection de la France et nos troupes entrèrent à Oran le 4 janvier 1831.

Les Espagnols laissèrent de nombreux bâtiments à Oran, ceux qui subsistent encore ou en ruines remontent à la seconde occupation. Sur nombre d'entre eux on peut remarquer des armoiries qui n'ont pas manqué d'inspirer ceux qui, par la suite, tentèrent de donner un blason à la ville.

Ainsi le tambour St-Joseph, au bas de l'actuelle rue des Jardins, date du XVIII^e siècle et porte un écusson espagnol aux armes de Castille. Au n° 1 de la rue du Vieux-Château, non loin de l'école Sédiman, une vieille maison du XVIII^e siècle a sur sa façade un très bel écusson aux armes de Castille.

La fontaine de la place d'Orléans est ornée d'un bel écusson aux armes espagnoles d'Oran. Frey en donne la description suivante : "De gueules au lion d'or passant chargé d'un soleil rayonnant d'or", libellé incomplet d'ailleurs, le lion héraldique est ici "contourné", c'est-à-dire tourné vers senestre (du latin sinistrum gauche, c'est-à-dire notre droite, l'écu étant toujours supposé tenu par un chevalier qui s'en couvre en le montrant ; le terme opposé est destre = droite, c'est-à-dire notre gauche).

Le magasin à vivres du quai Sainte-Marie a son portail surmonté d'un magnifique écusson aux armes d'Espagne avec inscription 1764.

On trouve encore bien d'autres vestiges d'écussons sur différents édifices d'Oran, notamment sur le mur extérieur du ravelin St-Ignace, au droit de la rampe Valès et à hauteur de la plate-forme du Petit-Vichy ; l'écusson est très haut, assez bien conservé, mais dissimulé par les arbres.

A une époque très rapprochée de la nôtre, divers bâtiments publics ont vu leur fronton orné d'un écusson aux armes de la ville, mais les figures ne sont pas celles que doit comporter notre blason officiel : on y trouve, en effet, navire sur le chef, soleil levant au lieu de coq, palmier, croissant sous étoile et autres attributs.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que certains de nos concitoyens se soient émus de cette représentation si variée de nos armoiries. C'est ainsi qu'en 1921, le capitaine du Génie Baudin

écrit à "L'Echo d'Oran" pour demander que la municipalité veuille bien statuer sur cette importante question de l'écusson officiel de la ville ; il manifestait sa surprise en constatant la différence entre l'écusson situé en haut de l'escalier d'honneur de l'hôtel-de-ville (écusson que nous avons rétabli en son langage officiel) et celui du lycée Lamoricière. Le premier, quoique fantaisiste, comportait un coq gaulois, alors que cet attribut est absent sur le blason de la façade du lycée. Le lendemain, 17 janvier 1921, M. Barneaud, professeur au lycée, répondait au capitaine Baudin, dans "L'Echo d'Oran", pour rassurer ce dernier, en lui confirmant que lui-même, auteur de la maquette des armoiries de la ville reproduite en une cinquantaine d'exemplaires, pouvait l'assurer que le coq gaulois figurait bien dans le blason officiel. Il ajoutait que c'est en 1913 que la question posée aux lecteurs de "L'Echo" a eu sa solution. A cette époque, la municipalité d'Oran, sur la proposition de M. le Commandant Béranger et de M. Dandine, précédée de l'approbation de M. le Docteur Gasser, maire, a accepté la maquette de M. Barneaud et en avait commandé dix exemplaires pour différentes écoles d'Oran. La préparation militaire, plusieurs sociétés sportives et un certain nombre de notabilités oranaises, ont commandé des reproductions en plâtre de la maquette de M. Barneaud.

Ceci est un petit point d'histoire locale, mais les recherches auxquelles nous nous sommes livrés avant la guerre nous conduisent à affirmer qu'il n'y a, en réalité, qu'un seul document officiel relatif aux armes d'Oran : la peinture du plafond de la salle du conseil municipal, qui date du début du siècle.

Il n'y a probablement jamais eu de délibération du conseil municipal au sujet de ces armoiries ; il n'en existe pas davantage pour celles comportant le soleil et le palmier.

A la suite d'une correspondance échangée avec M. Harot, architecte en chef des monuments historiques à Paris, il ressort que déjà bien avant 1914, les armes d'Oran étaient représentées comme elles le sont aujourd'hui, plus exactement comme elles devraient l'être, c'est-à-dire conformément à la peinture du plafond de la salle du conseil municipal. Vers 1911, le directeur du journal "Le Matin" avait eu l'idée de faire représenter par les armes municipales les localités où le journal avait des correspondants et sur le panneau exposé à la vitrine de ce quotidien parisien les armes d'Oran y figuraient avec le coq gaulois au premier quartier, sans palmier ni soleil levant.

En 1930, une belle affiche signée C. Salge, très décorative, fut collée sur les murs de Paris, à l'occasion de l'Exposition générale du centenaire de l'Algérie. Les armes d'Oran y figuraient en belle place et avec les émaux en couleur.

L'écusson de l'affiche de Salge se blasonne : écartelé au 1^{er} de gueules au coq d'argent, la patte appuyée sur une boule d'azur ; au 2^e sous un ciel au naturel, un navire de gueules à voile blanche sur une mer ondulée d'azur et d'argent ; au 3^e de sinople au croissant d'argent surmonté d'une étoile d'argent ; au 4^e contré écartelé de gueules à la tour d'or et d'or au lion de gueules, le tout sous un chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.

Le peintre Salge s'était inspiré du même document que celui exposé en 1911 et il l'avait interprété comme il l'avait pu, faisant le coq blanc avec globe bleu pour rappeler nos couleurs nationales, interprétant le bateau et lui donnant la forme de navire qui figurait sur le type d'armoiries antérieures à 1911.

A la suite de ces différentes recherches et des diverses interprétations que nous avons relatées, il semble donc que les armes d'Oran sont parfaitement établies ; elles sont et doivent être conformes aux armoiries peintes au plafond de la salle du conseil municipal et c'est là le seul document officiel.

La description héraldique des armes d'Oran est donc la suivante :

Partie de quatre quartiers. Au premier de gueules à coq gaulois d'argent à la boule d'or ; au deuxième d'or à la nef antique, sablé maçonnée d'argent et flammée tricolore de France moderne, la proue en tête de lion portée sur une mer ondulée d'argent et d'azur. Au troisième, de sinople au croissant d'or surmonté d'une étoile d'or ; au quatrième d'Espagne à quatre quartiers : 1^{er} et 4^e de Castille ; 2^e et 3^e d'argent au lion de gueules.

Au chef cousu de France ancien.

La forme de l'écu serait celle du XV^e siècle, donc l'écu français ancien, avec pointe réduite, tracé en accolade, trait typique de l'architecture du temps.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler, pour faciliter la compréhension de cette description, que pour les couleurs, l'héraldique se sert de métaux or et argent et d'un petit nombre d'émaux ; le bleu appelé azur, le rouge (gueules), le vert (sinople), parfois le pourpre, l'orange et le sable (noir uni), qui est en réalité une fourrure : la zibeline — les anciens boucliers étaient couverts de peaux de bêtes, — et que par oubli on compte maintenant parmi les émaux.

A la technique de l'émailleur, l'héraldique emprunte une règle fondamentale : ne pas employer émail sur émail, mais toujours les séparer par un métal.

Le vocabulaire bien particulier désignant ces émaux est très ancien ; on a coutume d'en avoir l'origine dans la langue arabe, or, en réalité, ces termes viennent du persan (gueule : ghul en persan) ; rose azur : ladjou en persan, mais nous avons également azreg en arabe ; le persan est noté au moyen de l'écriture arabe et, avec le temps, le vocabulaire persan écrit s'est chargé de plus en plus d'emprunts à l'arabe : il est devenu plus arabe qu'iranien bien que les deux familles linguistiques soient distinctes, la première est une langue sémitique, la seconde est un groupe de famille indo-européenne. Le terme sinople (latin synopsis) désigne la teinte vert foncé de l'oxyde de fer exploité à Sinople, en Turquie d'Asie.

Pour en revenir à l'écusson d'Oran, il peut paraître anachronique d'y voir à la nef antique rappelant l'origine maritime d'Oran, le pavillon tricolore français. D'après les documents que nous avons pu examiner, cette nef phénicienne est représentée avec une flamme réduite à un trait de plume qui ne peut avoir de couleur, mais sur les modèles ne comportant ni fleur, ni lis, ni coq gaulois, le navire est un trois-mâts comportant un pavillon qui paraît tricolore. Sur l'armoire officielle peinte au plafond de la salle du conseil municipal, le navire a deux voiles et pas d'oriflamme. On peut cependant admettre comme tolérance héraldique une seule voile et un oriflamme discrètement représenté.

Les autres quartiers ne demandent pas d'explication particulière, les figures représentées sont un résumé des étapes historiques de notre ville. Le 4^e quartier porte, non pas comme on a tendance à le croire, les armes de Charles-Quint, qui sont beaucoup plus complexes, mais tout simplement les armes actuelles de Castille : de gueules à la tour d'or, donjonnée de 8 tourelles d'or et les armes de Léon : d'argent au lion rampant de gueules.

Enfin, dans certaines reproductions, le chef cousu de France ancien est représenté avec des fleurs de lis argent, ce qui est une erreur, les fleurs de lis du blason de France sont toujours d'or et non d'argent.

La description héraldique des armes de la ville d'Oran est donc telle qu'elle est exposée ci-dessus : c'est celle qui figure au plafond de la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville ; elle a, d'ailleurs, été officiellement confirmée par une délibération du conseil municipal en date du 29 mai 1936, approuvée le 29 juin suivant, adoptant cette lecture et décidant d'en tirer un grand nombre d'exemplaires en couleurs, pour servir de modèle aux administrations et organismes qui en feraient la demande.

Signé : A. LEVRAUX,
(ancien élève de l'héraldiste
professeur Henri Rolland,
Conservateur des Musées de l'Etat).

Documentation parue dans le n° 24 de "La Vie Municipale" le 15 mai 1952